



AVIS DE COURSE

Régate Windsurfer

Club Nautique de Carantec

Grade 5A

4 - 5 mai 2024

Carantec – Baie de Morlaix

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 4 mai 2024 au CN Carantec après confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront disponibles uniquement sur le site Internet du club : <https://clubnautiquecarantec.com/regates/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse internet suivante : <https://clubnautiquecarantec.com/regates/>
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les supports de la classe Windsurfer.
 - 4.2.1 a) Pour chaque concurrent :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - b) Pour chaque participant n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile,
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - Une licence temporaire qui pourra être prise lors de l'inscription
 - c) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur,
- 4.2.2 Pour le support :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4,3 Les participants admissibles **doivent** s'inscrire en remplissant le Google Form transmis par l' Association Windsurfer Class France et confirmer cette inscription en se présentant au club nautique le samedi 4 mai entre 10h et 14h.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un participant doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Windsurfer</i>	25 €

5.2 Les droits doivent être acquittés soit en ligne via le site du club (<https://www.helloasso.com/associations/club-nautique-carantec/evenements/regate-windsurfer-du-4-et-5-mai-2024>) soit lors de la confirmation de l' inscription samedi matin.

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Classe	Date	De	À
Windsurfer	04 mai 2024	10 h	14 h

6.2 Jours de course :

Samedi 4 mai 2024	10h00 - 14h00 : Confirmation des inscriptions 15h00 : Premier signal d'avertissement : parcours construits
Dimanche 5 mai 2024	11h00 : Premier signal d' avertissement Raid 1 : Départ Plage du Kelenn jusqu' au lieu de Pique-Nique Parcours autour des îles & îlots de la Baie de Morlaix défini selon météo Pique-Nique : Lieu dans la Baie dévoilé lors des inscriptions ! Mini-Raid 2 : Départ depuis le lieu de Pique-Nique jusqu' à la plage du Kelenn 16h30 : Cérémonie de clôture avec remise des prix et pot

Il n'y aura pas de procédure après 15h00 le Dimanche 5 mai

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque participant doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8 LIEU

Les régates se dérouleront sur le plan d'eau de la Baie de Morlaix.

9 LES PARCOURS

11.1 Les parcours à effectuer seront de type Raid et construits.

11.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE des IC.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1, modifiée comme suit :

Une planche peut effectuer une pénalité d'un tour (360°) quand elle est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles de chapitre 2 dans un incident pendant qu'elle est **en course**.

11 CLASSEMENT

11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un participant dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un participant dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de

14 l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du support, la mauvaise navigation d'autres supports la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

Des coupes ou prix seront distribués aux 3 premiers de chacune des catégories ainsi qu' au plus jeune et au plus âgé de la catégorie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club Nautique de Carantec

Plage du Kelenn

BP 40

Tel : 06 64 97 93 76

Mail : club.nautique.carantec@wanadoo.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE 1 – Localisation



ANNEXE 2 – Zone de course

